

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 23 septembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante Sophie PUJOS, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José remplacée par sa suppléante Laurence CALVET, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, TRAMONT Jean.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, CLAVERIE Claude, MELIET Nicolas, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, TOUHE-RUMEAU Christian, BOLZACCHINI Laurent, LABEYRIE Nicolas, MARTIAL Vanessa, MONDIN-SEAILLES Christiane, SONNINO Marie, TURRO Frédérique.

ABSENTS : ROUSSE Jean-François et VAN ZUMMEREN Roël.

PROCURATIONS : CLAVERIE Claude a donné procuration à Philippe DUFOUR (à compter de la délibération n°9), BATMALE Patrick a donné procuration à DIVO Christian, TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à Maurice BOISON, BOLZACCHINI Laurent a donné procuration à Alexandre CARDONA, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Martine LABORDE, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, MONDIN-SEAILLES Christiane a donné procuration à Gérard BEZERRA, SONNINO Marie a donné procuration à Jean TRAMONT et TURRO Frédérique a donné procuration à Cécile LAURENT.

SECRETAIRE : TRAMONT Jean

OBJET : REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 28 avril 2011 fixant les différentes redevances d'assainissement applicables aux différents contrôles du Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Ténarèze comme suit:

- 52.50 € H.T. pour un contrôle de conception d'une installation,
- 82.50 € H.T. pour un contrôle de bonne exécution des travaux,
- 56.50 € H.T. pour un contrôle de bon fonctionnement de l'existant.

Suite à l'avis favorable de la commission environnement qui s'est réunie le 22 septembre 2015,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant des redevances d'assainissement applicables aux différents contrôles Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Ténarèze comme suit:

- 52.50 € H.T. pour un contrôle de conception et d'implantation d'un assainissement non collectif neuf,
- 82.50 € H.T. pour un contrôle de bonne exécution d'un assainissement non collectif neuf,
- 56.50 € H.T. pour un contrôle de bon fonctionnement d'un assainissement existant.

Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en préfecture le 24/09/2015

Affiché le

ID : 032-243200417-20150923-2015_05_27A-DE

FIXE le montant de la somme prévue à l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique à 103.00 € H.T.
(cas de refus du contrôle périodique de bon fonctionnement),

DIT que les montants indiqués ci-dessus seront appliqués à tous les contrôles réalisés par le Service Public d'Assainissement Non-Collectif de la Ténarèze à compter du 01/10/2015.

Pour extrait conforme le 24 septembre 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC